

Paris, le 1er juillet 2019

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société CRCAM du Morbihan - CCI

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA MORBIHAN à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 733 titres
- 550 338,54 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 22
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 46
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 448 titres pour 41 503,05 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 738 titres pour 72 597,90 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 3 023 titres
 - 519 243,69 € en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat :
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 61
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : titres pour €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 968 titres pour 80 584,33 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 8 216 titres
 - 138 695,31 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.